

Mineure en sciences économiques - Campus Brossard

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-240-4-6






CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Mineure en sciences économiques

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

- Admission à l'automne
- Nouveau programme
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Brossard
-  Admission suspendue

Personnes-ressources

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

La mineure en sciences économiques est une introduction à l'économie et aux institutions économiques.

C'est un complément utile et enrichissant qui se combine bien à une majeure ou à 2 mineures en sciences sociales, dans une discipline professionnelle ou en sciences pures.

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Forces

- Un département reconnu pour sa performance en recherche à l'échelle internationale : l'un des meilleurs départements francophones au monde et le 1^{er} département francophone canadien.
- Des liens privilégiés avec 2 centres de recherche :
 - le Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative (CIREQ);
 - le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- ÉCONOMISTE

- ÉCONOMISTE DES TRANSPORTS
- ÉCONOMISTE DU TRAVAIL
- ÉCONOMISTE EN COMMERCE INTERNATIONAL
- ÉCONOMISTE EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
- ÉCONOMISTE EN ORGANISATION DES RESSOURCES
- CONSEILLER(-ÈRE) EN IMPORTATION ET EXPORTATION
- ANALYSTE FINANCIER
- ANALYSTE DES MARCHÉS
- AGENT(E) DU SERVICE EXTÉRIEUR DIPLOMATIQUE
- AGENT(E) D'INFORMATION

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Structure du programme (1-240-4-6)

Version 00 (A22)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ECN 1000	Principes d'économie	3.0J S	ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0J
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0J	ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0J
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0J S			

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0S	ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0S
ECN 1966	Économie du monde arabe	3.0	POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0J			

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0J	ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0J
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0J	ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0J S
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0J	ECN 2405	Économie du développement	3.0J
ECN 1260	Économétrie 1	3.0J	ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0J
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0J	ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0J
ECN 1600	Histoire de la pensée économique	3.0	ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0J
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0J	ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0J S	ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0J S
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0J S	ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0S
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0J S	ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0J

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Mathématiques et Économie	Baccalauréat	90 crédits	1-193-1-0	Jour
Science politique	Mineure	30 crédits	1-245-4-0	Jour
Économie (Sciences)	Majeure	60 crédits	1-240-2-0	Jour Soir
Économie (Sciences)	Mineure	30 crédits	1-240-4-0	Jour Soir
Économie (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-240-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.